

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

# La e-valise médicalisée en milieu rural une première en France et dans les Alpes Maritimes



alité - Santé -  
Date de mise en ligne : lundi 6 avril 2009

---

Nice Premium

---



## **Une première en France pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural**

En effet, les Alpes-Maritimes sont le seul département français à doter les médecins libéraux ruraux de valises de téléexpertise. Véritable assistant médical, elle permet de réaliser au cabinet ou au domicile des patients des examens médicaux (cardiaque, pulmonaire, dermatologique et sanguin). De plus, grâce à sa connexion aux réseaux de télécommunications (internet, lignes satellite), les médecins peuvent bénéficier de l'expertise de spécialistes hospitaliers, 7j /7 et 24 h /24. En effet, en cas de doute le médecin peut transmettre de façon sécurisée, les images d'un électrocardiogramme au service cardiologie de l'hôpital Pasteur, et bénéficier en urgence et en direct de l'avis d'un spécialiste. Les résultats d'autres examens, comme ceux d'une plaie, sont donnés en différé.

## **Derrière la téléexpertise se cache une valise**

Simple d'utilisation, ce matériel se compose d'un ordinateur portable, doté d'une carte 3G, et des équipements suivants : électrocardiogramme, tensiomètre, oxymètre, spiromètre, micro bilan biologique et caméra haute définition et d'une webcam, permettant la visioconférence, les téléconsultations...

Sur les 30 généralistes libéraux ruraux, 11 [\[1\]](#) ont choisi de bénéficier de cette valise mise à disposition gratuitement par le Conseil général (choix validé par le Conseil de l'Ordre des médecins et la Faculté de médecine).

## **L'avantage d'un diagnostic à distance**

Cette rapidité d'intervention facilite la prise de décision et la conduite à tenir selon la pathologie. Autre avantage de ce nouveau mode de transmission, et pas des moindres, éviter au patient des déplacements longs et pénibles souvent inutiles.

Le coût global de ces valises de téléexpertise s'élève à 184 000 Euros, financé à 70% par le Département.

[1] Breil-sur-Roya, Guillaumes, Isola, Roquebillière, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Tende, Valberg, Valderoure et Villars-sur-Var